

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 Février 2023

Absents : Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE, Ginette VIGNAUD,

Excusés et représentés : Angélique DE SOUSA DA SILVA donne pouvoir à Michel BOUTANT, Marie-Philippe FAGES donne pouvoir à Marie-Chantal DUFONT, Catherine MAHE

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFONT — Yvon CREMOUX- — José DELIAS – Eric QUINTANE - Marie-Jo BUHAJ - Vincent DELAHAYE –Nadia MOREL - Claude BARON — Pascal BIGOT - Stéphane LOISEAU - Martine VALLADEAU - Axel Romain BERNARD

Secrétaires de séance : Yvon CREMOUX – Eric QUINTANE

Le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal en date du 25 janvier 2023.

Arrivée d'Axel Romain BERNARD à 20 h 10

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20h25

Monsieur le Maire informe que la question n°3 de l'ordre du jour va être abordée en premier.

### 3 - Délégation du service public d'assainissement collectif

Monsieur le maire présente la procédure pour la concession de service public de l'assainissement collectif. Il indique que Charente eaux sera en appui de la commune de Chabanais pour les questions techniques et juridiques de la procédure. Mme Mahéroult technicienne auprès de Charente eaux présente le choix du mode de gestion de l'assainissement. Elle évoque l'état actuel du service assainissement qui comprend 844 abonnés pour environ 539 000 m<sup>3</sup> et les différentes possibilités juridiques de gestion du service public. Les caractéristiques du service sont abordées, notamment le nombre d'abonnés, les tarifs de l'assainissement. Des hypothèses de travail incluant une part abonnement et une part variable sont présentées à l'assemblée. Mme Mahéroult aborde le calendrier de la consultation qui va se dérouler au cours de l'exercice 2023. A la fin de l'exposé le maire propose de mettre aux voix la délibération qui fixe le mode de gestion du service, le type de tarif mis en place et la durée du contrat.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité pour l'ensemble de ces trois points : délégation de service public, pour une durée de 7 ans, tarification incluant une part fixe et une part variable.

#### 1 - Condition de dépôts des listes pour l'élection des membres de la commission de concession de service public.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 1411-5 (II) du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de concession de service public ou en cas d'un avenant au contrat entraînant une augmentation d'un montant globale supérieur à 5 %.

La commission de concession de service public doit intervenir à deux reprises : une première fois pour établir la liste des candidats admis à présenter une offre et une seconde fois pour analyser les offres et émettre un avis sur les suites de la procédure.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

## 2 - Election des membres de la commission de concession de service public

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qui a délibéré le 24 février 2023 concernant les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de concession de service public.

Cette commission est présidée par le Maire.

Une liste de candidats déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure est la suivante :

LOISEAU Stéphane	Titulaire
BUHAJ Marie-Jo	Titulaire
BERNARD Axel-Romain	Titulaire
DELAHAYE Vincent	Suppléant
MOREL Nadia	Suppléant
VIGNAUD Ginette	Suppléant

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

## 4 - Délibération adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau collectif 2021

Le maire présente les grandes lignes du rapport sur le prix et la qualité de l'eau présenté par le Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en eau potable du Nord Est Charente. Le maire se recentre sur Montembœuf qui dessert la commune de Chabanais. Il évoque les analyses d'eau effectuées par la SAUR qui est le concessionnaire du service des eaux. Elles sont dans l'ensemble conformes aux normes en vigueur.

Ce rapport n'appelle pas de question ni de remarque, le maire propose de mettre la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

## 5- Convention de moyens suite à l'extension de compétence Enfance – Jeunesse 2022-2024

Le maire présente au conseil municipal la convention de moyens pour les exercices 2022 à 2024. Il évoque le redéploiement des agents de la communauté de communes vers les services communautaires. Deux agents communaux demeurent quant à elles, à la disposition de la communauté de communes et pour compléter leur emploi à temps complet. L'espace jeune redevient communal, car la communauté de communes souhaite travailler différemment pour les adolescents.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

## 6 - Convention d'occupation de toiture du patrimoine communal

Pour poursuivre le développement d'installations photovoltaïques citoyennes avec Démosol, le CRER a sélectionné, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'intérêt, un site sur la commune de Chabanais : le foirail. Ce projet fait appel à une participation citoyenne (entreprises, particuliers, collectivité).

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES :

Le maire évoque l'installation d'un médecin hollandais dans la commune de Chabanais. La candidate devra passer un entretien auprès de l'ordre national des médecins qui aura lieu à Paris. Mme Conny Van Setten a été présentée aux professionnels de santé du secteur. Le coût de l'installation et du recrutement assuré par un cabinet est pris en charge par la communauté de communes.

Le maire évoque la visite du chantier de la 2X2 voies organisée par la préfète du département. La fin des travaux interviendrait fin 2024 pour la portion Exideuil - Roumazières.

Le maire informe le conseil d'une décision prise depuis le précédent conseil à savoir l'autorisation de déversement, pendant les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration par la commune d'Exideuil de ses boues sèches dans la station d'épuration de Chabonais au tarif de 250 euros la tonne. Mme Dufont évoque le remplacement d'un agent à la restauration scolaire qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023. Sa remplaçante a été recrutée suite à un entretien d'embauche et a pris son poste le 20 février 2023.

M. Baron évoque le résultat des tests d'amiante sur la toiture du gymnase, les résultats sont négatifs. M Baron évoque la fin des travaux de la rue Souchet et la route de Limoges, une réunion est prévue le 7 mars 2023.

Une réunion est prévue avec les services de Calitom au mois d'avril pour travailler sur les emplacements des composteurs de biodéchets. La commission devra se réunir avant ladite réunion afin de présenter des propositions au syndicat d'enlèvement des déchets.

M. Gransagne dernièrement décédé, a légué tous ses biens à la commune dont 49 émaux. Un testament avait été déposé chez le notaire.

La séance est levée à 22h00

CHABANAIS, le 6 mars 2023

Secrétaires de Séance  
Eric Quintane – Yvon Crémoux

Le Maire

